



GUIDE de MOBILITÉ ÉTUDIANTE

STAGES



CP / 17 -02-2020



info.erasmusplus.fr
Tout le programme européen
en quelques clics



generation-erasmus.fr
Le site de la mobilité
en Europe



site Agence Erasmus+
Site institutionnel de l'Agence
Erasmus+



Stat'ERASMUS+
ERASMUS+ en chiffres
et en cartes

GÉNÉRALITÉS

ERASMUS (European Community Action Scheme for the Mobility of University Students) : programme d'action communautaire en matière de mobilité des étudiants est le nom donné au programme d'échange entre les établissements d'enseignements supérieurs européens.

Pour participer à ce programme, les Etablissements d'Enseignement Supérieur (EES) doivent avoir obtenu de la Commission Européenne une Charte Universitaire Erasmus qui les engage sur la qualité de la formation et de l'encadrement pédagogique lors des échanges, la validation des crédits de formation acquis durant la mobilité et la valorisation de cette mobilité lors de la certification par un supplément au diplôme.

Il permet le financement des mobilités étudiantes par un système de bourses. Cette bourse de mobilité peut être accordée pour la prise en charge des frais d'hébergement. Elle varie selon les destinations. Un financement complémentaire est accordé aux personnes en situation de handicap.

L'IFSI du CH de VERSAILLES a obtenu la Charte Erasmus en 2019 et propose des mobilités de stage : 10 semaines au semestre 5

Ce programme est présenté aux étudiants en soins infirmiers par le Référent des Mobilités Internationales (RMI) en début des semestres 2 et 3. ifsierasmus@ch-versailles.fr

LIENS UTILES

Politique Européenne

https://ec.europa.eu/education/policies/higher-education/about-higher-education-policy_fr

Guide pour les institutions

<https://www.erasmusplus.fr/penelope/index.php>

Informations Generales Mobilité

<https://agence.erasmusplus.fr/>

<https://info.erasmusplus.fr/>

<https://www.euroguidance-france.org/>

Aides à la Mobilité

<http://www.generation-erasmus.fr>

<https://www.etudiant.gouv.fr/cid96349/bourses-erasmus-et-ami.html>

<https://europass.cedefop.europa.eu/fr>

<https://erasmusintern.org/>

<http://ww6.euflexinternships.com/>

<http://www.praxisnetwork.eu/>

<https://erasmusplusols.eu/fr/>

<https://cartejeunes.fr/fr/la-carte>

<https://erasmusapp.eu/>

<https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts/lobtention-dun-document/commander-une-carte-europeenne-dassurance-maladie-ceam>

Documents téléchargeables pour la Mobilité

<https://elffe.theia.fr/login-choice>

<https://ifsi78ifas.wixsite.com/ifsi-ifas-versailles>

AVANT LA MOBILITÉ

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le Calendrier Annuel des Mobilités déposé sur votre ENT est votre outil de référence pour vous aider à respecter les échéances.

SEMESTRE 2

Le Référent des Mobilités Internationales (RMI) :

- Présente une information relative à la Mobilité Internationale à l'IFSI
- Réalise une présentation générale du dispositif Erasmus+,
- Présente les modalités de sélection des candidatures,
- Recense les personnes intéressées.

Echangez avec votre formateur référent de suivi sur votre projet.

En Juillet ont lieu les restitutions des étudiants ayant participé à des mobilités internationales dans le cadre d'ERASMUS +

Été : Si vous confirmez votre candidature il vous faudra :

- Télécharger la Fiche d'Inscription Mobilité Sortante,
- La transmettre renseignée au RMI sous forme électronique avec les pièces demandées en s3 pour l'examen du projet de mobilité.

SEMESTRE 3

C'est le temps de rédaction et de validation de votre projet de mobilité. Il est possible que plusieurs étudiants soient intéressés par la même destination du catalogue de stages de l'IFSI. Nous vous demanderons de réaliser 2/3 choix. Vous pouvez proposer une université européenne avec laquelle l'IFSI n'est pas encore partenaire ; nous proposerons un agrément permettant votre mobilité.

Automne : Remettez votre projet au RMI, Fiche de Préinscription, Test de langues

Le Comité de Mobilité Internationale se réunit pour valider votre candidature.

Début janvier, un courriel vous sera envoyé nominativement pour vous informer des résultats et de la destination retenue en cas de choix sur le catalogue de stages de l'IFSI.

Entre janvier et février : Le RMI contacte les partenaires concernés afin de les informer de votre mobilité et vous confirme par courriel leur accord.

SEMESTRE 4

Entre février et mai : Le RMI organise une rencontre avec vous afin de préparer la mobilité et répondre à vos questions potentielles. Il prépare avec vous le Kit mobilité Erasmus et se charge de le transmettre à l'établissement d'accueil.

Vous devez également compléter tous documents demandés par l'IFSI et par l'établissement d'accueil référencés sur son site et lui transmettre selon les délais imposés. Une copie des documents doit être remise au RMI.

Début juin / juillet : Vous êtes informé (e) de la disponibilité d'une bourse. Vous finalisez et parapez le Kit mobilité. Un contrat pédagogique est formalisé (aménagement formation/stage)

PRÉPAREZ VOTRE MOBILITÉ

Vous devez rédiger et présenter au RMI votre projet de mobilité sous forme de dossier tapuscrit. Ce dernier comprendra *a minima* :

- Une partie relative au pays d'accueil : des recherches sur le pays, le système de santé, l'établissement d'accueil, l'institution ou l'université support, les cursus en soins, les modalités de prise en charge des personnes soignées ;
- Une partie relative à votre motivation : lettre de Motivation, Curriculum Vitae, lien avec le projet professionnel, les compétences à développer et les actes à valider ; les spécialités souhaitées ; réseau social, adresse mail valide permettant une visio, téléphone, adresse postale sur place, coordonnées complètes du correspondant institutionnel du pays d'accueil) ; modalités de contact et rythmicité durant la mobilité ;
- Une partie relative à l'organisation de votre séjour : budget et financement envisagé pour votre projet : en cas d'actions indiquez leur nature et insérer un calendrier prévisionnel ; en cas de demande de bourses indiquez les sources et montants prévus, démarches administratives, formation et résultats des tests en langue, attestation d'hébergement, démarches demandées par l'établissement d'accueil
- Une partie relative à la préparation de votre stage : objectifs de stage, préparation des analyses de pratiques, planification du bilan intermédiaire en cours de stage ; Les modalités de travail des cours dispensés pendant votre mobilité ; Le plan de substitution en cas d'annulation du stage ;

Une documentation est mise à disposition pour vous aider sur l'ENT : programme ERASMUS+ et Guides Mobilités. Une application Mobile Erasmus + peut vous guider pas à pas (cf p 1).

Pièces à remettre à échéance pour validation :

- Projet de Mobilité dont obligatoirement LM CV Attestation Hébergement Fiche Budget
- Obligatoire et gratuit : attestation de votre test de niveau dans la langue de l'université : <http://erasmusplusols.eu/fr/> ;
- Fiche de Préinscription complétée et signée. (2 photos d'identité à joindre)
- Pour les étudiants de moins de 18 ans : l'autorisation parentale ou des représentants légaux

Pièces à transmettre avant le départ si d'acceptation du projet :

- Lettre d'engagement signée ;
- Copie écran de suivi de cours sur la plateforme : <http://erasmusplusols.eu/fr/> ;
- Photocopie du contrat d'hébergement ;
- Passeport ou CNI en cours de validité ;
- Carte d'étudiant ou certificat d'inscription de l'année en cours ;
- Assurance maladie européenne + complémentaire santé et responsabilité civile (l'assurance responsabilité professionnelle et juridique fournie par l'IFSI vous assure sur le lieu de stage) ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;

- Les attestations de bourses complémentaires (hors ERASMUS) ;
- Copie écran attestant de votre inscription sur ARIANE permettant de vous signaler gratuitement et facilement auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html> ;
- Charte ERASMUS + signée,
- Contrat de mobilité signé,
- Contrat Pédagogique signé comprenant une adresse mail valide pour échange par Appel Visio,

Bourse ERASMUS +

Les bourses ERASMUS + sont distribuées par les établissements. Elles ont pour but de contribuer aux dépenses de la vie quotidienne dans le pays de destination : Hébergement, restauration, transports sur place.

Le montant de l'allocation diffère en fonction du pays de destination. Il est octroyé en Euros. Il est inscrit dans le programme annuel ERASMUS.

Un premier versement de 80 % est réalisé après validation du projet sous réserve de la complétude du dossier (documents annexes compris) et de la réalisation du test OLS.

Le versement du solde de 20 % se fait sous réserve de la réception des documents de stage et des documents ERASMUS :

- Attestation de présence,
- Réalisation du deuxième test de langues,
- Soumission du rapport ERASMUS + en ligne

D'autres modes de financement sont possibles. Consultez les aides de la Région, du Crous, et les aides à la mobilité internationale (cf p 1)

PENDANT VOTRE MOBILITÉ

DOCUMENTS À EMPORTER

- L'attestation de début de séjour à faire signer par l'université d'accueil et à transmettre dans les 48 h 00 au RMI par courriel. ifsierasmus@ch-versailles.fr ;
- L'attestation de fin de séjour à faire signer par l'université d'accueil ;
- Le kit mobilité Erasmus+ signé Contenant le contrat de mobilité, le contrat pédagogique, les conditions générales et la charte de l'étudiant Erasmus+.
- Votre portfolio + portfolio traduit ;
- Les documents de stage : feuille de stage+ présence en stage
- Téléchargez l'Appli Erasmus + (cf page 1)

LIENS AVEC L'IFSI,

Vous devrez :

- Adresser à votre référent de suivi pédagogique et au RMI dès votre arrivée par mail votre planning prévisionnel de stage,
- Établir avec lui, un contact hebdomadaire à jour fixe défini en amont par email et inscrit dans votre projet,
- Transmettre à échéance votre feuille de présence en stage si vous êtes financé (e) par un tiers (hors région) pour votre formation à l'IFSI ;
- Renseigner le bilan intermédiaire sur MK à mi stage et en informer votre référent de suivi pédagogique ainsi que le RMI
- Tenir un carnet de bord ou une page de réseau social et préparer la présentation de votre retour d'expérience.
- Poursuivre si besoin vos cours de langue (obligatoires et gratuits): selon votre niveau, sur la plateforme sur place : <http://erasmusplusols.eu/fr/> .

CHARTE ERASMUS

Extrait : « *Le statut d'étudiant Erasmus s'applique à des étudiants qui remplissent les critères d'admissibilité Erasmus et qui ont été sélectionnés par leur université pour effectuer un séjour Erasmus à l'étranger* »

L'étudiant Erasmus a des droits :

- Accord inter institutionnel,
- Contrat de formation,
- Absence de frais d'inscription dans l'université d'accueil,
- Reconnaissance par l'IFSI des activités et des crédits acquis en mobilité,
- Évaluation de stage par l'établissement d'accueil,
- Non-discrimination,
- Relevé de notes le cas échéant,
- Bourse d'aide à la mobilité selon les critères définis par le programme ERASMUS

L'étudiant Erasmus a des devoirs :

- Respect des termes du contrat de formation,
- Interdiction de modifier les termes en l'absence d'accord de l'IFSI et de l'établissement d'accueil,
- Assiduité et respect des règles applicables dans le pays et l'établissement d'accueil,
- Renseignement des documents afférents à la mobilité et retour d'information à l'IFSI.

http://ec.europa.eu/education/erasmus/documents/esc_fr.pdf

APRÈS LA MOBILITÉ

- Validation et attribution des crédits de stage (ECTS) en commission d'attribution des crédits selon l'évaluation effectuée par le tuteur de stage sur les documents de stage français ;
- Rapport Erasmus intégré au Kit Erasmus + Stage ;
- Retour d'expérience à présenter aux promotions ;
- Attestation de votre bilan de progression dans la langue de l'université accueil (test en ligne plateforme OLS) ;
- Attribution de l'Europass mobilité et du supplément au diplôme par l'IFSI.

! ANNEXES À RÉCUPÉRER AUPRÈS DU RMI !

